

« Faire franchir une nouvelle étape à l'économie solidaire »

Recueilli par Séverin Husson

Pierre-René Lemas, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, a conclu le tour de table de son premier fonds consacré à l'économie sociale et solidaire. Il revient également sur l'intérêt des nouveaux outils de financement, comme les contrats à impact social.

Vous avez annoncé en juin la création d'un fonds d'investissement entièrement dédié aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Pourquoi ?



Pierre-René Lemas : Nous avons pris cette initiative pour répondre au problème majeur auquel sont confrontés les acteurs de l'économie sociale et solidaire : le manque de financements en fonds propres, qui les empêche de se développer, de changer d'échelle. Ce fonds, appelé NovESS, a bouclé hier un premier tour de table et a tenu son premier comité d'investisseurs. Sur les 100 millions d'euros annoncés par le président de la République en janvier, nous avons d'ores et déjà réuni 59,5 millions d'euros, dont 24,5 millions apportés par la Caisse des dépôts. C'est une première étape. Avoir réussi, finalement sans trop de difficulté, à

convaincre des investisseurs publics et privés à venir autour de la table est une excellente nouvelle (1).

Car NovESS est un fonds patient, destiné à répondre aux besoins de financement long des entrepreneurs de l'ESS, avec des tickets allant jusqu'à 5 millions d'euros. Deux projets devraient être financés avant la fin de l'année. Nous en sommes convaincus : à terme, NovESS contribuera à faire franchir une nouvelle étape à l'économie sociale et solidaire.

Pourquoi vous intéressez-vous à l'ESS ?

P.-R. L. : La Caisse des dépôts est investie sur ce secteur depuis longtemps et nous avons encore franchi un palier, il y a quatre ou cinq ans, avec la création d'un département « économie et cohésion sociale ». Nous sommes aujourd'hui le premier financeur de l'ESS, avec 140 millions d'euros d'investissement cette année, dont 50 millions sur nos fonds propres. Les réseaux d'accompagnement soutenus - comme France Active ou les Boutiques de gestion - permettent de créer 50 000 entreprises et 90 000 emplois chaque année.

Philosophiquement, la Caisse des dépôts n'est pas éloignée des acteurs de l'ESS. Nous prôtons un capitalisme patient, qui cherche à répondre à un besoin **d'intérêt général dans une logique de marché.**

Vous intervenez aussi sur les **contrats à impact social. N'est-ce pas une financiarisation de l'action sociale ?**

P.-R. L. : **La question n'est pas de savoir si les contrats à impact social sont pertinents sur le plan des principes, mais de voir s'ils marchent ou pas.** Nous avons une démarche pragmatique.

Le fait est que dans la situation actuelle, il est de plus en plus difficile de mobiliser des subventions publiques. Nous ne pouvons pas, dès lors, ignorer une voie nouvelle qui consiste à aider une association à mener à bien un projet d'intérêt général tout en faisant porter le risque financier à des investisseurs privés. Je préfère créer ce type d'outils innovants plutôt qu'abandonner des pans entiers de l'action sociale. Nous avons voulu tester ce nouveau dispositif en grandeur réelle, et non pas à travers une petite expérimentation. Nous avons investi 390 000 € dans le projet porté par l'Adie, qui vise à accompagner le retour à l'emploi de personnes habitant des zones rurales reculées (lire La Croix d'hier).

Les contrats à impact social peuvent-ils concerner tous les domaines ? Ne faut-il pas poser des limites ?

P.-R. L. : Je ne veux rien exclure a priori. Notre filiale immobilière, SNI, est en train de créer un fonds d'impact social avec Adoma (les anciens foyers Sonacotra, NDLR) pour financer des places d'accueil et d'hébergement au bénéfice des personnes défavorisées et des réfugiés. L'objectif est d'alléger la facture de l'État et des collectivités locales en termes de nuitées d'hôtel, tout en renforçant nos capacités d'hébergement et l'accompagnement social de ces personnes.

Ces logiques nouvelles impliquent aussi une étape d'évaluation du programme mené. Tout est-il mesurable dans l'action sociale ?

P.-R. L. : C'est un vrai débat, et il faut sans doute intégrer une dimension non quantifiable. Mais je suis convaincu qu'on arrive à évaluer plus de choses qu'on ne croit. La mesure de l'impact social est une nécessité, car c'est la seule façon de crédibiliser la démarche, de montrer que les entreprises de l'ESS sont bel et bien insérées dans l'économie réelle.

Cela dit, il faut trouver le référentiel qui permette de mener les évaluations de manière transparente et objective. Dans le cadre de NovESS, nous travaillons donc à la création d'un outil que nous espérons faire accepter par tous les acteurs. C'est un outil de place, Mesis, construit à partir des méthodes testées par BNP Paribas et Comptoir de l'innovation.

* * *

repères : Les missions de la CDC.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un groupe public créé en 1816 et placé sous le contrôle direct d'une commission de surveillance rendant compte au Parlement.

Elle remplit des missions d'intérêt général en appui de l'État et des collectivités territoriales, mais elle exerce aussi des activités concurrentielles. Ses priorités actuelles sont les transitions territoriale, démographique, numérique, écologique et énergétique.

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, la CDC finance notamment : le logement social par l'intermédiaire du livret A ou du livret de développement durable... ; la politique de la ville ; les TPE et PME ; le développement durable ou encore les universités, qu'elle peut accompagner dans leurs projets d'autonomie.

(1) BNP et sa filiale Cardif, CNP, Crédit coopératif, Mutuelle nationale territoriale, l'Union des mutuelles régionales (UMR) l'IRCANTEC et l'ERAFP.

* * * * *